

Objet: Admission en non valeur 2023 - 2023\_066

**Séance du jeudi 23 novembre 2023**

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 16 novembre 2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Bruno FILIOL

Votants: 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Danielle LACOMBE par Andre DUJOLS Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

**Représentés:** Danielle LACOMBE par Andre DUJOLS  
16/11/2023

**Absents:** Stephanie GAILLARD, Stephanie SALIES, Christelle CHAUVET, Jordan ANGELVY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur proposée par le comptable public correspondant à des titres émis en 2018 et 2019 sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- n°630 de l'exercice 2019 ; Montant : 6.30 euros / Débitur : BESNARD-BARILLON
- n°649 de l'exercice 2019 ; Montant : 0.70 euros / Débitur : LELAY Elena
- n°649 de l'exercice 2019 ; Montant : 14.20 euros / Débitur : LELAY Elena
- n°666 de l'exercice 2018 ; Montant : 39.00 euros / Débitur : VINETTE LELAY Elena

- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 60.20 euros.

- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2023 au compte 6541.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 24/11/2023  
et publication ou notification du 24/11/2023

Le Maire,  
A. DUJOLS



Le Maire,  
A. Dujols



le secrétaire de séance,  
Bruno Filiol

